

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 4 février 2013 à 20 heures à la salle 2 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

1. PRÉSENCES

Monsieur Sylvain Deschênes, conseiller
Madame Chantal Proulx, conseillère
Monsieur Stéphane Deschênes, conseiller
Madame Manon Blanchette, conseillère
Monsieur Raymond Lévesque, conseiller
Monsieur Guildo Castonguay, conseiller 20H05

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

2. Mot de bienvenue

3. Moment de recueillement

4. Lecture de l'ordre du jour

5. Adoption du procès-verbal du 14 janvier 2013

13-02-17

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 14 janvier 2013.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

6. Adoption des comptes à payer

13-02-18

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéros # 17928 à 17971	71 849.86\$
Prélèvement no 1050 à 1056	8 113.51\$
Rémunération élus	-\$
Rémunération employés	18 357.84\$
Rémunération pompiers	1 767.17\$
Total	100 088.38\$

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. États financiers au 31 janvier 2013

13-02-19

Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport des activités financières en date du 31 janvier 2013.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

2. Présentation et approbation de l'état des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales

13-02-20

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver l'état préparé par la secrétaire-trésorière et soumis au conseil municipal en regard des personnes endettées pour taxes municipales et/ou scolaires envers la municipalité, le tout en conformité avec l'article 1022 du code municipal (L.R.Q., chapitre C-27.1)

De faire parvenir un avis enregistré à tous les contribuables ayant des taxes municipales dues pour l'année 2010 et l'année 2011.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

3. Transmission à la MRC de La Mitis de l'état des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes

13-02-21

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers que :

Conformément à l'article 1023 du Code municipal (L.R.Q., chapitre C-27.1) de transmettre avant le vingtième jour du mois de mars 2013 au bureau de la municipalité régionale de comté l'état ci-après des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement de taxes municipales et/ou scolaires. Toutefois, le secrétaire-trésorier est autorisé à :

Soustraire de la présente liste tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté la totalité des sommes dues pour l'année 2010 sous forme de chèque certifié ou en monnaie légale;

Et à :

Soustraire de la présente liste tout immeuble dont le propriétaire aura fait une entente de paiement par chèques postdatés déposés au bureau municipal et couvrant la totalité des sommes dues pour l'année 2011 et ce, avant le 20 mars 2013.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

4. MRC de La Mitis – vente pour taxes, représentant

13-02-22

Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Martin Normand, directeur général à représenter la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski pour faire l'acquisition des immeubles situés sur son territoire, si cela s'avérait nécessaire.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

5. Don à l'Harmonie du Mistral / 50\$

13-02-23

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de déboursier la somme de 50\$ en aide financière à l'harmonie du Mistral afin de participer à des compétitions de musique. (02 11000 970)

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

6. Renouvellement du partenariat avec le CLD de la Mitis / comité de développement

13-02-24

- Considérant que la municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski souhaite renouveler son partenariat avec le CLD de La Mitis et ainsi se prévaloir du Fonds d'accompagnement des entreprises de la Mitis, volet « Initiatives en milieu rural », pour soutenir annuellement les activités de son comité local de développement dûment désigné dans le cadre de la présente résolution;
- Considérant que la municipalité désigne officiellement Groupe Promotion, organisme sans but lucratif légalement constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies, comme bénéficiaire de la contribution annuelle versée par le CLD;
- Considérant que ce partenariat avec le CLD implique toujours une participation financière de la municipalité dans une promotion de 1/3 pour la municipalité et 2/3 pour le CLD pour une contribution maximale de 1 000 \$ du CLD par organisme désigné, la municipalité s'engage à investir la somme de (Montant \$) annuellement dans ce même organisme.
- Considérant les modalités additionnelles de ce nouveau partenariat à savoir :
- Soumettre au CLD le rapport d'activité et le rapport financier déposé lors de l'assemblée générale annuelle du comité ainsi qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle;
 - Réaliser au moins une rencontre de travail annuellement avec le comité portant sur l'analyse et l'interprétation de l'outil d'évaluation « Tableau de bord du développement rural durable » des municipalités (accompagnés par un conseiller en développement rural de la MRC);
 - Remettre au CLD en même temps que le rapport annuel d'activité du comité, une copie de l'outil d'évaluation dûment complété;
 - Si l'une ou l'autre de ces obligations ne sont pas acquittées avant le 31 décembre de chaque année, la municipalité, et par conséquent le comité, perdra le bénéfice de la contribution pour l'année visée.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente de partenariat avec le CLD de La Mitis pour assurer le soutien annuel des activités de Groupe promotion selon les modalités additionnelles précitées et d'autoriser M. Martin Normand à signer le protocole d'entente avec le CLD étant entendu que ledit protocole n'entrera en vigueur qu'à compter du 1^{er} janvier 2012.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

7. Approbation budget 2013 de l'OMH

13-02-25

Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les prévisions budgétaires 2013 de l'Office municipal d'habitation pour lesquelles la part municipale pour l'année financière 2013 est de 4 717\$

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

8. Fonds dédiés au Pacte rural 2012 / Commission Scolaire des Phares

13-02-26

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de réserver les fonds dédiés au Pacte rural 2012 pour le territoire de St-Gabriel à la Commission Scolaire des Phares pour son projet de réaménagement de la cours de l'École Marie-Élisabeth.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

B. LOISIRS ET CULTURE

- 13-02-27
- 1. Programme Placement carrière-été/demande de subvention**
- Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de soumettre une demande au programme fédéral « Placement Carrière-Été » dans le but de faire l'engagement de moniteurs pour le terrain de jeux. La municipalité s'engage à défrayer les frais marginaux relatifs à ces emplois.
- Adopté
-
- Signature du maire en vertu de l'article 142
- 13-02-28
- 2. Programme d'accompagnement pour les personnes ayant des incapacités**
- Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour couvrir les services d'accompagnement nécessaires aux personnes handicapées, afin qu'elles puissent participer à des activités de loisir et de sport. Madame Nancy Ouellet est autorisée à signer le formulaire pour et au nom de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.
- Adopté
-
- Signature du maire en vertu de l'article 142
- 13-02-29
- 3. URLS / demande d'aide financière pour la semaine de relâche**
- Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande d'aide financière auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport pour l'organisation d'activités lors de la semaine de relâche. Madame Nancy Ouellet est autorisée à signer la demande.
- Adopté
-
- Signature du maire en vertu de l'article 142

C. TRAVAUX PUBLICS

- 13-02-30
- 1. Permis d'intervention/Ministère des Transports**
- ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;
- ATTENDU QUE** la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;
- ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;
- ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;
- ATTENDU QU'**il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes sa responsabilité;

Il est proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande au ministère des Transports les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2013 et qu'elle autorise le directeur général à signer les permis d'intervention.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

D. URBANSIME

1. Demande d'autorisation CPTAQ/269 principale

13-02-31

Considérant que le terrain visé n'est pas cultivé et il est adjacent à un emplacement résidentiel situé dans le périmètre urbain

Considérant que le terrain visé est nécessaire à l'utilisation de la propriété actuelle afin d'y disposer la neige

Considérant que le projet n'apportera pas de contraintes au développement des exploitations agricoles avoisinantes

Considérant que le projet ne vise pas une utilisation autre qu'agricole du terrain visé

Considérant que le projet respecte la réglementation d'urbanisme

Pour ces motifs, il est proposé par Manon Blanchette, résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande d'autorisation de monsieur Vincent Dufour et madame Jacqueline Dupont pour l'aliénation d'une parcelle de terrain.

7. Rapport des élus

8. Affaires nouvelles

a). Estimation de cout / augmentation de l'intensité du courant à la patinoire

13-02-32

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de demander une estimation des couts pour augmenter l'intensité du courant à la cabane de la patinoire afin de suffire à la demande lors du Festival Country Western de St-Gabriel.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

Madame Manon Blanchette demande un ajournement, il est 20h25.
Monsieur Sylvain Deschênes propose la fin de l'ajournement, il est 20h40.

b). Avis de motion / Achat d'équipements pour la protection incendie

13-02-33

Avis de motion est dûment donné par monsieur Sylvain Deschênes qu'à une prochaine séance un règlement d'emprunt pour l'achat d'équipements pour la protection incendie sera adopté.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

c). Avis au Club de VTT Quad du Bas-St-Laurent

13-02-34

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser le Club de VTT Quad du Bas-St-Laurent que leurs membres respectent la réglementation municipale concernant la circulation des véhicules hors-routes sur nos chemins municipaux.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

13-02-35

d). Appui à la fraternité des paramédics de Mont-Joli

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la fraternité des paramédics de Mont-Joli dans leur démarche afin d'actualiser les horaires de factions afin d'améliorer les délais d'intervention sur le territoire de la MRC de la Mitis relativement aux services ambulanciers.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

9. Période de questions

10. Fermeture des affaires nouvelles

13-02-36

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

11. Levée de la séance

13-02-37

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 20h25.

Georges Deschênes
Maire

Martin Normand
Directeur général